Pièces officielles allemandes relatives à la "Flamenpolitik ,

I.

-

Rapport du Baron von der LANCKEN, février-avril 1915.

Extrait relatif à l'institution de la Section politique au Gouvernement général allemand.

La Section politique (Politische Abteilung) a été instituée par une ordonnance de M. le Gouverneur général en date du 13 février 1915. Conformément à sa mission, cette direction qui relève directement de M. le Gouverneur Général comprend les subdivisions suivantes :

- I. La Section diplomatique à laquelle incombe la solution des affaires diplomatiques du Gouvernement Général, comme les relations avec les représentants des Etats neutres, la gestion des intérêts des étrangers, etc.;
- II. La Section de politique intérieure qui traite des affaires intérieures, en particulier, la Flamenpolitik et la politique religieuse;
- III. La Pressezentrale pour le contrôle de la presse belge et des rapports envoyés de Belgique et destinés à la presse allemande et étrangère, ainsi que pour la création d'organes spéciaux pour le service d'information;
- IV. Une Section économique qui a pour mission d'étudier les problèmes économiques qui pourront se présenter.

Section pour la politique intérieure.

« Cette section est née d'un organisme qui avait déjà été créé en janvier par le Gouvernement Général à la demande du Chancelier, et qui avait pour mission de traiter la question des nationalités et des langues et surtout le problème flamand.

A ce moment-là, fut institué en même temps une **Commission pour les affaires flamandes**, à la tête de laquelle se trouvait le chef de l'Administration Civile, et dont faisait partie un représentant du Gouvernement général, des membres de l'Administration Civile et de la Section de la Presse, et des membres étrangers. Maintenant, elle est rattachée à la « Section Politique », et plus précisément à l'Office pour les affaires de politique intérieure. »

« ... Il est encore du ressort de la « Section pour la politique intérieure » de traiter toutes les questions se rapportant au mouvement des partis politiques, aux différends qui existent dans la presse de parti, ainsi qu'à l'agitation secrète des ennemis de l'Allemagne... Au point de vue allemand, il n'y a aucun intérêt à empêcher les hostilités politiques des Belges entre eux, aussi lontemps que celles-ci ne mettent pas en danger la sécurité militaire et le calme du pays. Au contraire, il est prouvé que, par les disputes des Belges entre eux, notamment en ce qui concerne la question des nationalités, il se produit une certaine diversion; et en ce qui concerne l'activité de certains éléments en vue, ces luttes constituent une sorte de soupape de sûreté. La lutte au sujet des nationalités et des langues entre Flamands et Wallons avait cessé au début de la guerre; bientôt cependant, malgré les efforts de journaux et de personnalités officielles (dont le CARDINAL MERCIER), elle recommença ouvertement, et prit dans la presse des formes très aiguēs. Dans les journaux du pays, dans les journaux belges paraissant en Hollande et en Angleterre, et dans les journaux français, des écrivains et des chefs wallons et flamands prennent continuellement la parole. Dans leurs débats, ils s'occupent de l'avenir de la Belgique et, notamment, de la situation du mouvement flamand et de l'avenir de la race flamande.

Sur toutes ces affaires, il a paru des brochures intéressantes en Hollande. »

Extrait relatif à l'Université de Gand.

« Nous continuâmes à entretenir et à étendre les relations personnelles engagées avec des chefs et des organisations, des écrivains et des journalistes, des politiciens, des notables flamands... Sur la question de l'Université de Gand et la revendication de la séparation administrative, qui, dans les dernières années avant la guerre, sont devenues des foyers du problème des nationalités en Belgique, des mémoires particuliers sont en préparation (1).

General Gouvernement in Belgien

Section IIe. Nº 12697 Concerne : Université de Gand

Bruxelles, le 28 avril 1916.

D'accord avec le commandement supérieur de la 4^{me} armée, j'ai décidé le renouvellement sur base flamande de l'ancienne Université de Gand. L'ouverture des cours est prévue pour le mois d'octobre de cette année.

Comme il est mené une vive campagne contre l'Université d'ailleurs purement flamande, créée par l'autorité allemande, et que ceci pourrait éloigner aussi des éléments flamands de cette Université, la nécessité se fait d'autant plus sentir d'assurer à l'Université un nombre suffisant d'étudiants. Je désire par conséquent rendre possible la fréquentation de l'Université de Gand aux jeunes gens flamands qui se trouvent en captivité allemande et qui ont reçu la préparation requise.

Je prie le Ministère royal de la Guerre de faire discrètement procéder à des enquêtes dans les camps parmi les prisonniers flamands, de faire établir quelle est la situation matérielle et la tendance politique de ceux qui se présentent et de s'enquérir, par l'observation continue des jeunes gens, s'ils ne cherchent pas à gagner la faveur de pouvoir fréquenter l'Université en feignant des sentiments germanophiles. Le transport des prisonniers en congé ne peut être envisagé que pour le 1er octobre 1916, si un nombre

⁽¹⁾ Publié par Rudiger, Flamenpolitik, pp. 10 à 13.
Les extraits des rapports de von der Lancken que nous donnons ont été publiés par Rudiger. Avant de reproduire ces extraits nous avons prié Rudiger de nous en faire tenir les originaux, ce qu'il fit. Il est à souhaiter que ces rapports, qui offrent le plus grand intérêt, non seulement pour la connaissance du mouvement activiste, mais pour toute l'histoire de la guerre, soient publiés bientôt in-extenso.

SEPTIÈME PARTIE

ANNEXE

Pièces Allemandes

Les documents que nous publions dans cette septième partie n'appartiennent pas au Conseil de Flandre. La plupart ont déjà été publiés.

Ce sont des pièces allemandes qui ne furent pas connues — tout au moins officiellement — du Conseil de Flandre.

Elles présentent un intérêt tout à fait primordial au point de vue de l'étude du mouvement activiste en Belgique; c'est pourquoi nous avons estimé qu'il était indispensable de les publier dans ce travail.

LES ARCHIVES

DU

CONSEIL DE FLANDRE

(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA

LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES

ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16